

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 13 septembre 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 7 septembre 2021, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 05 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 09 à 17 h 12 et est levée à 22 h 29.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier, M. Travers, Mme Brière, M. Nadesan, Mme Andro, M. Chapellon, Mme Noisette, M. Sémeril, Mme Boukhenoufa, M. Careil (à partir de 17 h 09), Mme Papillon, M. Le Bougeant, Mme Fauchoux, M. Morel, Mme Bouchonnet, M. Monnier, Mmes Hakni-Robin, Deniaud, M. Fouillère, adjoints ; MM. Guillotin, Puil, Pinchard, Jannin, Mmes Marie, Béchet, Pellerin, M. Bourcier, Mmes Phalippou, Casacuberta-Palmada, Binard, Condolf-Férec, Letourneux, Frisque (à partir de 17 h 19), M. Hamon, Mme Rousset (à partir de 17 h 32), MM. Stephan, Roullier, Boudes, Brossard, Mme Zamord, MM. Lahais (jusqu'à 17 h 50), Theurier, Mmes Tonon, Koch, MM. Jeanvrain, Gombert, Cressard, Mmes Caroff-Urfer, Gandon, MM. Le Brun (jusqu'à 21 h 14), Compagnon (jusqu'à 21 h 14), Mme Id Ahmed (de 19 h 09 à 21 h 20), Boucher (jusqu'à 21 h 14), Mmes Jehanno (jusqu'à 21 h 20), du Plessis d'Argentré, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : M. Desmots représenté par Mme Deniaud, M. Goater représenté par Mme Fauchoux, M. Lahais représenté par M Morel (à partir de 17 h 50), Mme Lemeilleur représentée par M. Nadesan, Mme Affilé représentée par M. Morel, Mme Id Ahmed représentée par M. Boucher (jusqu'à 19 h 09).

ABSENTS sans procuration de vote : M. Careil (jusqu'à 17 h 09 – rapport 240), Mme Frisque (jusqu'à 17 h 19 – rapports 240 et 241), Mme Rousset (jusqu'à 17 h 32 – rapports 240 et 241), MM. Le Brun, Compagnon et Boucher (à partir de 21 h 14 – rapports 246 à 254, 257 à 271, 273 à 287, 289, 290, 293, 294 et 296), Mmes Id Ahmed et Jehanno (à partir de 21 h 20 – rapports 250 à 254, 257 à 271, 273 à 287, 289, 290, 293, 294 et 296).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 240, 241, 255, 256, 291, 292, 295, 272, 288, 242 à 254, 257 à 271, 273 à 287, 289, 290, 293, 294, 296.

Mme Bouchonnet, concernée par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote de la délibération n° 242.

M. Jeanvrain est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 28 juin 2021 est adopté.

Le conseil municipal :

240	Compte rendu sommaire du 28 juin 2021 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 13 septembre 2021	Unanimité
	Adopte le compte rendu sommaire du 28 juin 2021	
241	Administration générale - Conseil Municipal – Démission de Monsieur Olivier Dulucq - Installation de Madame Laureline du Plessis d'Argentré, nouvelle conseillère municipale – Indemnité - Représentation	Unanimité
	1 - Prend acte de l'installation de Madame Laureline du Plessis d'Argentré au sein du Conseil municipal 2 - Décide que Madame du Plessis d'Argentré percevra une indemnité égale à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majorée chef-lieu de département à compter du 17 août 2021 3 - Désigne Madame Laureline du Plessis d'Argentré comme représentante titulaire à la commission consultative des services publics locaux et Mme Carole Gandon comme représentante de la Ville au conseil d'administration de la Société Publique Locale Territoires Publics et à celui de la SEM Territoires et Développement, société d'aménagement du bassin rennais	
255	Interventions sociales et santé – Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Adoption de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2026	31 voix pour, 5 voix contre (Groupe Libre d'Agir pour Rennes) et 25 abstentions (Groupes Communiste et Écologiste)
	1 - Adopte la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2020-2026 * Les axes de travail retenus dans le cadre de cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) renouvelée sont les suivants : . 1.Assurer la sécurité et la tranquillité des Rennaises et des Rennais . 2.Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir avec et aux côtés des parents . 3.Améliorer la prise en charge des victimes, tout particulièrement des victimes de violences sexistes et sexuelles, et favoriser l'accès au droit * La présente STSPD s'appuie également sur l'énoncé de principes d'action partagés : . Agir dans le cadre d'une politique globale de cohésion sociale . Graduer les réponses en articulant prévention, médiation, répression et sanction . Travailler selon une logique pragmatique et de proximité grâce à une organisation partenariale réactive au quotidien, et conciliant des approches centralisées et territorialisées	

- . Se donner les moyens d'une connaissance actualisée des problématiques. À cette fin, les signataires de la présente Stratégie renouvellent leur partenariat avec l'APRAS en tant qu'Observatoire rennais de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles, dont la mission de recueil des principales données disponibles pour suivre l'évolution des problématiques traitées en partenariat, et interroger régulièrement les actions mises en œuvre dans une logique d'évaluation. Il est possible de compléter cette approche par la mobilisation d'études, d'enquêtes, de recherche-actions et de consultations citoyennes plus ponctuelles, afin d'enrichir l'approche quantitative
- * Enfin, la STSPD 2021-2026 réaffirme l'ambition d'accompagner la mise en œuvre de ces engagements dans le cadre d'instances de gouvernance dédiées, et notamment :
 - . Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) – mensuels, par secteur d'intervention DDS
 - . Les Cellules de veilles territorialisées (CDV) – semestrielles, par secteur de Direction de quartier
 - . La Cellule Sécurité Tranquillité Publique (CSTP) - instance technique échelle Ville réunie autant que de besoin selon l'actualité
 - . Le Comité de pilotage du CLSPD - instance stratégique échelle Ville (en format plénier ou restreint selon les situations)
 - . L'Assemblée Plénière du CLSPD - instance politique annuelle

2 - Autorise Mme la Maire à la signer

256 Interventions sociales et santé – Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) - Provision pour fonctionnement – Deuxième attribution de subventions 2021

Approuve une deuxième attribution de subventions 2021 de la provision pour fonctionnement pour un montant total de 45 569 € selon la répartition ci-dessous :

- . 4 000 € à l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU) pour promouvoir l'accès au droit des publics en difficulté, en favorisant la connaissance et l'exercice de leurs droits
- . 4 000 € à l'ASFAD pour l'organisation de permanences d'accueil de jour pour les victimes de violences conjugales
- . 10 700 € à l'Association pour l'Insertion Sociale (AIS 35) pour les actions engagées par son pôle socio-judiciaire
- . 6 000 € à l'Association We Ker (anciennement Mission Locale) pour les permanences au centre pénitentiaire de Rennes-Vezin et à celui de Rennes ainsi que pour les accompagnements des 18-25 ans après la sortie, dans le cadre du dispositif Dernier Écrou
- . 6 000 € à l'Association Logement et Familles en Difficulté (ALFADI) qui accompagne les personnes sortant de prison dans leurs démarches d'insertion dans le cadre des mesures de placement extérieur

**Unanimité,
5 conseillers ne
prenant pas
part au vote
(Mme Zamord,
MM. Lahais,
Travers,
Jeanvrain et Puil)**

	<ul style="list-style-type: none">. 4 000 € à l'association l'Amicale du Nid, implantée à Rennes au cours de l'année 2020, pour la mise en place de deux permanences d'accueil visant l'accompagnement des personnes en situation de prostitution pour favoriser leur accès aux droits et les accompagner dans un parcours de sortie de prostitution. 3 000 € à l'association MJC Maison de Suède pour le déploiement d'action de prévention de la délinquance et/ou de la récidive auprès des jeunes et jeunes adultes du quartier de Bréquigny. 6 000 € à l'Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (UDAF 35) pour soutenir leur action en matière de prévention et d'accompagnement du harcèlement en milieu scolaire. 1 869 € à l'association Aide victimes ID infractions pénales (SOS Victimes) pour l'amélioration des conditions d'accueil de leur local	
291	Administration générale – Restauration durable et Achats – Groupement de commandes pour l’achat de contenants durables et réutilisables et l’achat de machines et système d’automatisation - Convention 1 - Approuve la participation de la Ville au groupement de commandes pour l’achat de contenants durables et réutilisables et l’achat de machines et système d’automatisation (partenaires : SIVU Bordeaux Mérignac, SYREC de Gennevilliers, SIRESCO de Bobigny, Communes de Nice, Nantes et Toulouse) 2 - Autorise Madame la Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les actes s’y rapportant, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l’économie initiale du contrat	Unanimité
292	Administration générale – Restauration durable et Achats – Fourniture de repas à l'Association Rennaise des Centres Sociaux - Convention 1 - Approuve les termes de la nouvelle convention à conclure avec l'ARCS pour la fourniture de repas à cette association sur l'année scolaire 2021-2022 2 - Autorise Madame la Maire ou son représentant à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l’économie initiale du contrat	Unanimité
295	Finances - Fiscalité locale - Taxe foncière non bâtie - Exonération des terrains exploités selon le mode de production biologique Approuve la mise en place de l'exonération de cinq ans de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des terrains exploités selon de mode de production biologique prévue à l'article 1395 G du CGI	Unanimité

272	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Jardin Slovène et aire de jeux Torigné – Aménagements d'espaces publics paysagers – Approbation de l'avant-projet et de l'enveloppe financière</p> <p>1 - Approuve les études d'avant-projet relatives à l'aménagement des espaces publics paysagers du Jardin Slovène et de l'aire de jeux Torigné - ZAC Blosne Est</p> <p>2 - Prend acte de l'enveloppe financière globale de l'opération, estimée à 1 461 025 € HT, soit 1 753 230 € TTC (valeur juin 2021)</p> <p>3 - Approuve l'enveloppe financière, pour ce qui concerne les compétences communales, à hauteur de 1 224 825 € HT, soit 1 469 790 € TTC (valeur juin 2021)</p> <p>4 - Autorise Madame la Maire à signer l'engagement de l'ensemble des procédures administratives et autorisations d'urbanisme relatives à cette opération</p>	Unanimité
288	<p>Administration générale - Comité Consultatif Laïcité - Installation dans le cadre du mandat 2020-2026</p> <p>Rejette les amendements présentés par le Groupe Révéler Rennes</p> <p>Décide du renouvellement du Comité Consultatif Laïcité pour la durée du présent mandat</p> <p>* Il aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none">. Faire pédagogie autour du principe de laïcité, le faire connaître et l'explicitier auprès des acteurs locaux et du grand public. Associer une diversité d'acteurs et d'organisations aux travaux du Comité pour, sans chercher le consensus, débattre, donner des repères ou émettre des propositions en matière d'application du principe de laïcité. Contribuer à la programmation de la Journée nationale de la Laïcité à Rennes (le 9 décembre) en développant sa dimension grand public pour mieux faire connaître le principe de laïcité et ses formes dans la vie des Rennaises et des Rennais <p>* Il sera composé de membres du Conseil Municipal, des représentants associatifs, des représentant des cultes, des mouvements de pensée, des institutions, et des personnalités qualifiées</p> <p>* La désignation des élus membres se fera en cohérence avec les délégations les plus concernées, en assurant également une représentation de chacun des groupes du Conseil Municipal</p> <p>* Madame Flavie Boukhenoufa, élue aux Cultes et à la Laïcité, assurera la Présidence du Comité</p>	<p><u>Amendements :</u> 10 voix pour et 51 voix contre (Groupes Socialiste, Écologiste, Génération.s, Communiste et Mouvement Radical)</p> <p>Unanimité</p>

242	<p>Enseignement, formation - Activités éducatives périscolaires - Année scolaire 2020-2021 - Ateliers périscolaires - Versement du solde – Provision associations ateliers - Deuxième attribution de subventions 2021</p> <p>Approuve le versement des subventions aux associations désignées pour un montant total de 97 788 € conformément au tableau ci-dessous :</p>	<p>Unanimité, 7 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Boukhenoufa, Deniaud, Marie, Casacuberta Palmada, Bouchonnet, Hakni-Robin et M. Lahais)</p>
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Solde subventions ateliers périscolaires 2020-2021	Montant
Ailleurs Connaître	126€
Akodi Aleyaya	1374€
Antipode MJC Rennes	1008€
Art Recherche Technique - L'Atelier du Thabor	384€
ASPTT Basket	1362€
Association 3 Regards - Léo Lagrange - Ferme de la Harpe	750€
Association de Bourg l'Évêque	52,5€
Association Rencontre et Culture - Maison de quartier de Villejean	1044€
Association Roazone Crew	192€
Association Selen'ka	444€
Atelier Déclic	1857€
AYCI	732€
Centre socio-culturel des Longs Prés	4866€
Cercle Celtique de Rennes	2190€
Cercle Paul Bert	24537€
Clair Obscur	1002€
Comité Départemental Échecs 35	1494€
Compagnie Corps Ivoire	780€
Danse et Zen	84€
Démozamau	144€
Douze Lunes	354€
Duo danse	741€
École d'Art Martenot	162€
En Piste	708€
Encres de Chine	333€
Génération Verte 21	2079€
Gym-Mômes	5199€
Haute Bretagne Échecs	2061€
In Situ	174€
Institut Confucius	3366€
Jeanne d'Arc	1332€
La Plomberie du Canal	798€
L'Atelier Sonore	618€
L'Atelier Théâtre 35	1689€
Le Jardin des Mille Pas	4167€
Le Souffle et la Flamme	504€
Le Triangle	2154€
L'Élaboratoire	1530€

Les Cols Verts	3598,5€
Les Petits Débrouillards	1116€
L'Œil d'Oodaaq	726€
Maison de quartier La Bellangerais	222€
Maison de quartier La Touche	3726€
Maison de Suède	1053€
Maison Internationale de Rennes (MIR)	360€
Mira-Baï	192€
MJC Bréquigny	405€
MJC Le Grand Cordel	252€
Passion Judo 35	504€
Pepe Anim'	636€
Pool d'Art	1200€
Profession Sport et Loisirs Bretagne	240€
Ren' Yoga Zen	828€
Rennes Escrime	63€
Rennes Pôle Association - Espace des 2 Rives	474€
Respire et Bulle	858€
Roller Breizh Animations	3063€
Slam Connexion	102€
Sophro Zénitude	486€
Stade Rennais Athlétisme	2850€
Tour d'Auvergne	594€
UFOLEP	1194€
Union Rennes Basket	654€
Total général	97788€

243 Enseignement, formation - Activités éducatives périscolaires - Projets d'écoles - Année scolaire 2021/2022 - Actions de sensibilisation - Provision fonds projets écoles – Première attribution de subventions 2021

Approuve l'attribution des subventions 2021 pour un montant total de 184 888 € au titre de la provision fonds projets écoles selon la répartition présentée dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 1 : Montants des dotations aux écoles maternelles au prorata du nombre d'élèves comptabilisés par la Direction Éducation Enfance en septembre 2020

**Unanimité,
6 conseillers ne
prenant pas
part au vote
(Mmes Lemeilleur,
Fauchoux,
Pellerin,
MM. Le Bougeant,
Sémeril et Careil)**

Nom de l'école maternelle	REP	Nombre d'élèves en 2020	Budget dotation par école en 2021
Andrée Chedid	REP	166	1 328,00 €
Camille Claudel		74	370,00 €
Carle Bahon		94	470,00 €
Champion de Cicé		194	970,00 €
Châteaugiron Landry		153	765,00 €

Clemenceau	REP	178	1 424,00 €
Cloteaux	REP	88	704,00 €
Colombier		93	465,00 €
Duchesse Anne		96	480,00 €
Faux Pont / Pasteur		151	755,00 €
Gantelles	REP	272	2 176,00 €
Guillevic	REP	94	752,00 €
Guyenne	REP	165	1 320,00 €
Henri Wallon	REP	82	656,00 €
Ille		211	1 055,00 €
Jacques Prévert	REP	255	2 040,00 €
Jean Moulin	REP	166	1 328,00 €
Jean Rostand		127	635,00 €
Jean Zay		125	625,00 €
Joseph Lotte		130	650,00 €
Jules Ferry		115	575,00 €
Jules Isaac		119	595,00 €
Léon Grimault		97	485,00 €
Louise Michel		95	475,00 €
Marc Sangnier		94	470,00 €
Marcel Pagnol		173	865,00 €
Marie Pape-Carpantier		131	655,00 €
Mauconseil		27	135,00 €
Moulin du Comte		151	755,00 €
Nelson Mandela		126	630,00 €
Oscar Leroux		142	710,00 €
Pablo Picasso		90	450,00 €
Pascal Lafaye	REP	189	1 512,00 €
Poterie		126	630,00 €
Quineleu		156	780,00 €
Robert Doisneau		81	405,00 €
Saint-Malo		109	545,00 €
Sonia Delaunay		182	910,00 €
Torigné	REP	202	1 616,00 €
Trégain	REP	192	1 536,00 €
Villeneuve		102	510,00 €
Volga	REP	128	1 024,00 €
TOTAL DOTATION EN MATERNELLE		5741	35 236,00 €

Tableau 2 : Montants des dotations aux écoles élémentaires au prorata du nombre d'élèves comptabilisés par la Direction Éducation Enfance en septembre 2020

Nom de l'école élémentaire	REP	Nombre d'élèves en 2020	Budget dotation par école en 2021
Albert de Mun		267	2 136,00 €
Andrée Chedid	REP	203	2 030,00 €
Camille Claudel		111	888,00 €

Carle Bahon		185	1 480,00 €
Champion de Ciccé		272	2 176,00 €
Châteaugiron-Landry		211	1 688,00 €
Clemenceau	REP	221	2 210,00 €
Clôteaux	REP	117	1 170,00 €
Colombier		141	1 128,00 €
Contour Saint-Aubin		221	1 768,00 €
Duchesse Anne		181	1 448,00 €
Gantelles	REP	337	3 370,00 €
Guillevic	REP	260	2 600,00 €
Guyenne	REP	220	2 200,00 €
Ille		303	2 424,00 €
Jacques Prévert	REP	323	3 230,00 €
Jean Moulin	REP	225	2 250,00 €
Jean Rostand		190	1 520,00 €
Jean Zay		224	1 792,00 €
Joseph Lotte		198	1 584,00 €
Jules Ferry		167	1 336,00 €
Jules Isaac		206	1 648,00 €
Léon Grimault		207	1 656,00 €
Liberté		212	1 696,00 €
Louise Michel		151	1 208,00 €
Marcel Pagnol		278	2 224,00 €
Marie Pape-Carpantier		179	1 432,00 €
Mauconseil		45	360,00 €
Moulin du Comte		207	1 656,00 €
Nelson Mandela		152	1 216,00 €
Oscar Leroux		234	1 872,00 €
Pablo Picasso		155	1 240,00 €
Pascal Lafaye	REP	274	2 740,00 €
Paul Langevin		155	1 240,00 €
Poterie		216	1 728,00 €
Robert Doisneau		105	840,00 €
Sonia Delaunay		213	1 704,00 €
Torigné	REP	269	2 690,00 €
Trégain	REP	265	2 650,00 €
Villeneuve		178	1 424,00 €
Volga	REP	174	1 740,00 €
CHU – Unité spécialisée Robert Desnos		70	560,00 €
TOTAL DOTATION EN ÉLÉMENTAIRE		8522	73 952,00 €

Tableau 3 : Écoles maternelles et élémentaires bénéficiant de subventions pour des projets en lien avec des intervenants et des associations en 2021/2022

Albert de Mun / Quineleu	0
élémentaire	
maternelle	

Andrée Chedid	2340
élémentaire	1140
maternelle	1200
Camille Claudel	240
élémentaire	
maternelle	240
Carle Bahon	240
élémentaire	
maternelle	240
Champion de Cisé	2820
élémentaire	
maternelle	2820
Chateaugiron-Landry	1440
élémentaire	1440
maternelle	
Clemenceau	3760
élémentaire	2520
maternelle	1240
Clôteaux	3330
élémentaire	2400
maternelle	930
Colombier	0
élémentaire	
maternelle	
Contour Saint-Aubin / Saint-Malo	1780
élémentaire	1780
maternelle	
Duchesse Anne	0
élémentaire	
maternelle	
Gantelles	2960
élémentaire	720
maternelle	2240
Guillevic	5000
élémentaire	2000
maternelle	3000
Guyenne	500
élémentaire	
maternelle	500
Henri Wallon	1200
maternelle	1200
Ille	310
élémentaire	
maternelle	310
Jacques Prévert	4169
élémentaire	4169
maternelle	

Jean Moulin	0
élémentaire	
maternelle	
Jean Rostand	0
élémentaire	
maternelle	
Jean Zay	1200
élémentaire	1200
maternelle	
Joseph Lotte	358
élémentaire	358
maternelle	
Jules Ferry	2244
élémentaire	2244
maternelle	
Jules Isaac	1120
élémentaire	1120
maternelle	
Léon Grimault	0
élémentaire	
maternelle	
Liberté / Pasteur	2360
élémentaire	2360
maternelle	
Louise Michel	0
élémentaire	
maternelle	
Marcel Pagnol	1740
élémentaire	300
maternelle	1440
Marie Pape-Carpantier	300
élémentaire	300
maternelle	
Mauconseil	0
élémentaire	
maternelle	
Moulin du Comte	2240
élémentaire	2240
maternelle	
Nelson Mandela	0
élémentaire	
maternelle	
Oscar Leroux	0
élémentaire	
maternelle	
Pablo Picasso	640
élémentaire	
maternelle	640

Pascal Lafaye	1880
élémentaire	980
maternelle	900
Paul Langevin / Marc Sangnier	970
élémentaire	
maternelle	970
Poterie	960
élémentaire	
maternelle	960
Robert Doisneau	0
élémentaire	
maternelle	
Sonia Delaunay	1020
élémentaire	1020
maternelle	
Torigné	4559
élémentaire	3105
maternelle	1454
Trégain	7620
élémentaire	5160
maternelle	2460
Villeneuve	900
élémentaire	
maternelle	900
Volga	3950
élémentaire	2200
maternelle	1750
Total général	64150

Tableau 4 : Montants des subventions versées en direct aux associations pour des projets d'écoles en 2021/2022

Nom de l'association	Montant de la subvention
Espace des Sciences	6 000 €
3 Hit Combo	3 000 €
Destination Rennes Tourisme (1 classe patrimoine supplémentaire)	1 200 €
Office Central de la Coopération à l'École (2 classes écologie supplémentaires)	1 350 €
Total général	11 550 €

244 Culture – Expression musicale, lyrique et chorégraphique – Enseignement artistique - Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat entre le CRR et le Pont Supérieur - Règlement fixant les conditions générales d'utilisation et de mise à disposition des espaces de diffusion du site du Blosne

Unanimité

1 - Approuve la convention de partenariat et son annexe entre la Ville de Rennes et l'EPCC Pôle d'Enseignement Supérieur du Spectacle Vivant Bretagne – Pays de la Loire, Pont Supérieur qui prendra

effet à compter de sa date de notification et aura une durée de validité jusqu'au 10/07/2026

- 2 - Approuve les conditions générales d'utilisation et de mises à disposition des espaces de diffusion du Conservatoire à Rayonnement Régional (site du Blosne)
- 3- Autorise Madame la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat

245 Culture - Action culturelle - Provision aux résidences artistiques - Première attribution de subventions 2021- Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles Bretagne (DRAC Bretagne) - Théâtre National de Bretagne - Convention 2021

- 1 - Approuve une première attribution de subventions 2021 aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 95 400 €
 - . 6 000 € à l'association 3 regards – Léo Lagrange pour l'accueil en résidence du projet de Stellis Groseil et Félix Robin "Réveille-toi"
 - . 10 000 € à l'association Cercle Paul Bert de Rennes (Théâtre du Cercle) pour l'accueil en résidence du projet de la compagnie La Dude "Howl"
 - . 6 000 € à l'association L'œil d'Oodaaq pour l'accueil en résidence du projet de Marc Blanchard "Écosystème", en collaboration avec Les Ombres électriques
 - . 4 000 € à la MJC du Grand Cordel pour l'accueil en résidence de territoire de la compagnie KF
 - . 8 000 € à l'association Le Marché Noir pour l'accueil d'une résidence collective autour de la typographie "Rencontre du 3ème type", avec les artistes Jack Usine, Sixtine Gervais, Audrey Jamme, Macula Nigra et Anthony Folliard
 - . 14 000 € à la MJC Bréquigny, dont :
 - 9 000 € pour l'accueil en résidence du projet du Maxime Lhermitte trio "Clémentine Jouin", en collaboration avec le Cercle Celtique de Rennes, l'association Dastum et Le Pont Supérieur
 - 5 000 € pour l'accueil en résidence du projet de Philémon Régnault "Bath Mobil"
 - . 5 000 € à la MJC La Paillette pour l'accueil en résidence du projet de Pilot Fishes "Life Insurance" en collaboration avec la compagnie L'Unanime
 - . 6 000 € au PHAKT – Centre culturel Colombier pour l'accueil en résidence de création d'Anthony Folliard
 - . 28 400 € au Théâtre National de Bretagne dont :
 - 3 400 € pour l'accueil en résidence de la compagnie La Revanche de Simone pour le projet de création "Clytemnestre"
 - 20 000 € pour l'accueil en résidence de la compagnie 52 Hertz pour le projet de création "Sirènes"
 - 5 000 € pour l'accueil en résidence du groupe Odysées pour le projet de création "Extase"

**Unanimité,
7 conseillers ne
prenant pas
part au vote
(Mmes Affilé,
Andro, Tonon,
Gandon,
Bouchonnet et
MM Careil,
Stephan)**

<p>. 8 000 € à l'université de Rennes 1 pour l'accueil en résidence du projet de Dominique Godderis et Aurélien Chouzenoux "Heureuse la nation qui n'a pas d'histoire", en collaboration avec le collectif Vitrine en cours</p> <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet</p> <p>3 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec le Théâtre National de Bretagne au titre de l'année 2021 qui prendra effet à la date de sa notification et arrivera à échéance lors du dernier versement</p> <p>4 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>5 - Prend acte de la demande de subvention effectuée auprès de la DRAC dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal à la Maire</p>	
<p>246 Culture - Action culturelle - Provision pour éducation artistique et culturelle - Deuxième attribution de subventions 2021</p>	<p>Unanimité, 6 conseillers ne prenant pas part au vote</p>
<p>1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2021 aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 42 650 €</p> <ul style="list-style-type: none">. 5 000 € à l'association Voix réunies pour la deuxième année de résidence d'artistes du Chœur de chambre Mélisme (s) en partenariat avec l'Opéra de Rennes à l'école élémentaire du Colombier. 3 000 € à l'association Lillico pour le jumelage avec l'école maternelle des Gantelles. 3 550 € au Centre Culturel Colombier (Phakt) pour la dernière année de jumelage avec l'école élémentaire Jacques Prévert. 5 000 € à l'association ay-roop pour le jumelage avec l'école élémentaire Guyenne. 5 000 € à l'association Le Bon Accueil - REVERB pour la résidence d'artiste de Grégory Hairoil à la ludothèque de la MJC Bréquigny. 4 300 € au Centre Culturel Colombier (Phakt) pour la deuxième année de résidence d'artiste à l'école maternelle Jean Moulin avec l'artiste Valérian Henry. 2 500 € à l'association Trans Musicales (ATM) pour la résidence d'artiste du groupe Barbara Rivage et le projet de création d'exposition sur l'œuvre de Rachid Taha à l'école élémentaire Pascal Lafaye. 3 500 € à l'association Antipode MJC Rennes pour l'atelier artistique long réunissant 3 binômes d'artistes autour du projet "Petits artistes pour grand projet : ré-enchanter Cleunay" pour l'école maternelle Champion de Cicé	<p>(Mmes Affilé, Andro, Tonon, Gandon et MM Careil, Stephan)</p>

	<ul style="list-style-type: none">. 3 800 € à la MJC La Paillette pour l'atelier artistique long "Robinsonnades" de Christine Le Berre dans les écoles élémentaires Andrée Chedid, Jean Moulin et Guyenne. 2 500 € à l'association Le Club de la Presse de Rennes et de Bretagne pour le projet d'éducation au média "A l'école du média du quartier" pour les cycles 2 et cycle 3 de l'école des Gantelles. 2 000 € au Théâtre National de Bretagne pour le projet d'atelier artistique long "la richesse, c'est les autres !" par l'artiste Alice Millet avec l'école élémentaire Guillevic. 2 500 € à l'association Trans Musicales (ATM) pour le parcours de découverte artistique mené par le groupe Kind Of Guru à la crèche Henri Wallon <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.</p>	
247	Sports et jeunesse - Animation sportive - Aide à l'équipement - Provision Clubs Proximité - Club de la Garnison de Rennes – DCM 2021-0069 - Modification	Unanimité
	<p>1 - Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement forfaitaire de 10 000 € au club de la Garnison de Rennes</p> <p>2 - Prend acte de la modification de la délibération n° 0069 du 29 mars 2021 en résultant.</p>	
248	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision EPI Longs Champs - Première attribution de subvention 2021 – Cercle Paul Bert (section Longs Champs) - Contrat d'objectifs pour la coordination et l'animation de l'EPI des Longs Champs	Unanimité
	<p>1- Approuve une première attribution de subvention 2021 à hauteur de 12 000 € au Cercle Paul Bert</p> <p>2 - Approuve les termes du contrat d'objectifs à conclure avec l'association Cercle Paul Bert, à compter du 1er septembre 2021, jusqu'au 31 décembre 2023</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à le signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat de mission</p>	
249	Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Provision jeunes en projets – Cinquième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 - Approuve une cinquième attribution de subventions au titre de l'année 2021 pour un montant de 3 950 € total aux associations désignées ci-dessous :</p>	

	<ul style="list-style-type: none">. 1 500 € à l'association Là Haut pour l'organisation pendant l'été d'un séjour dans les arbres à destination de 8 jeunes de Cleunay âgés de 9 à 13 ans. 1 000 € la MJC Maison de Suède pour l'organisation d'une soirée "Open Mic" le 19 août. 1 450 € aux Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France pour un projet destiné à 25 jeunes avec une double entrée "sensibilisation à l'alimentation durable et équilibrée" et "éducation aux médias" <p>2 - En cas d'annulation tout ou partie du projet et des activités proposées, pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)</p>	
250	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Espaces Numériques de quartier - Provision espace public numérique - Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>Approuve une deuxième attribution de subventions 2021, pour un montant de 1 000 €, à la Maison de quartier de la Bellangerais qui souhaite repenser son espace public numérique, en s'appuyant sur les besoins des usagers/habitants et sera soutenue, dans cette démarche, par un prestataire extérieur</p>	
251	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision pour soutien aux manifestations et projets associatifs - Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 – Approuve une deuxième attribution de subvention pour un montant de 2 500 € à l'association MAR</p> <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette en cas d'annulation de tout ou partie des projets et des activités proposées, pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'associations pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution des projets (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)</p>	
252	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision pour animation socio-éducative - Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 – Approuve une deuxième attribution de subvention d'un montant de 500 € à l'association Maison de quartier La Touche (soutien pour la seconde édition de son marché créatif programmée le 6 novembre)</p>	

	<p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie du projet et des activités proposées, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet et des activités</p>	
253	<p>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Loisirs alternatifs pour les jeunes adultes – Provision manifestation ND4J – Troisième attribution de subventions 2021</p> <p>1 - Approuve une troisième attribution de subventions titre de l'année 2021 pour un montant 1 761 € à la Compagnie Primitif pour la première soirée Rennes de la Nuit Jeunes talents qui aura lieu le 24 septembre au Magic Mirror au MEM à Rennes</p> <p>2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)</p>	Unanimité
254	<p>Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Centre d'Information des Droits des Femmes et des Famille d'Ille-et-Vilaine (CIDFF35) – Convention de partenariat – Renouvellement</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Centre d'Informations des Droits des femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine, pour une durée de trois ans (du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024)</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale des contrats</p>	Unanimité
257	<p>Famille – Accueil de la petite enfance – Association La Clef des Champs - Multi-accueils plein air à gestion parentale – Convention pluriannuelle valant mandatement – Convention d'équipement – DCM 2021-0061 - Modification</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle valant mandatement à intervenir avec l'association La Clef des Champs - Multi-accueils plein air à gestion parentale fixant les modalités de la contribution financière de la Ville au projet d'intérêt économique général que représente le service d'accueil de la petite enfance au sein des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par cette association</p>	Unanimité

	<p>2 - Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 65 000 € à l'association La Clef des Champs - Multi-accueils plein air à gestion parentale</p> <p>3 - Prend acte de la modification de la délibération attributive de subventions n° 0061 du 29 mars 2021 en résultant</p> <p>4 - Approuve les termes de la convention financière à intervenir avec l'Association La Clef des Champs - Multi-accueils plein air à gestion parentale, pour le financement de l'équipement des locaux et des dépenses de mobilier et de matériel destinés au multi-accueil La Clef des Champs – Baud</p> <p>5 - Autorise Madame la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale des contrats</p>	
258	Aménagement et services urbains, environnement – Propreté – Adhésion à l'Association World CleanUp Day – France	Unanimité
	<p>1 - Approuve l'adhésion de la Ville à l'association World CleanUp Day - France</p> <p>2 - Approuve la cotisation annuelle de 800 € pour 2021 (le montant sera revu chaque année dans le cadre du vote du budget)</p>	
259	Aménagement et services urbains, environnement - Plan de revente - Chapelle Notre Dame de Bon Secours – 321 avenue Patton - Cession	Unanimité
	<p>1 - Décide la cession de la chapelle Notre Dame de Bon secours située 321 avenue Patton, au prix de 55 000 €, à une artiste plasticienne rennaise souhaitant réhabiliter la chapelle afin d'en faire un lieu de création et d'exposition dédié à l'art contemporain, s'intégrant dans la vie culturelle du quartier, ouvert à d'autres artistes et aux habitants</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	
260	Aménagement et services urbains, environnement - 5 place des Colombes – Acquisition d'un volume correspondant à la toiture de la crèche Piaget	Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (Mme Papillion)
	<p>1 - Décide l'acquisition de la toiture terrasse d'une partie des locaux de la crèche municipale Jean Piaget, située 5 place des Colombes, d'une superficie de 282 m², à titre gratuit, avec une indemnité de 11 108,22 € (remboursement par la Ville des travaux de réparation de la terrasse effectués par la SemBreizh en 2018)</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	
261	Aménagement et services urbains, environnement – 41 rue Armand Rébillon – Cession	Unanimité
	<p>1 - Décide la cession de la parcelle de 465 m² située 41 rue Armand Rébillon à la société Pigeault pour un montant de 338 000 €</p>	

	2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous document subséquents	
262	Aménagement et services urbains, environnement – Centre d'Incendie et de Secours du Blossne – Acquisition 1 - Approuve l'acquisition à titre gratuit d'un espace vert de 30 m ² situé entre l'entrée du Centre et le 12 avenue du Portugal, ainsi que divers espaces verts situés au Sud et représentant une superficie totale de 1 404 m ² 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité
263	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Atalante Champeaux – Parcelle n°AC9 – Cession à PRIMMOSENS – Modification 1 - Abroge la délibération n° 0308 du 23 novembre 2020 2 - Décide l'aliénation du lot AC9 de la ZAC Atalante Champeaux à PRIMMOSENS 3- Autorise Madame la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité
264	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Armorique – Îlots C et D – Aménagement des espaces publics – Approbation de l'avant-projet et de l'enveloppe financière 1 - Approuve les études d'avant-projet relatives à l'aménagement des espaces publics des îlots C et D de la ZAC Armorique 2 - Approuve l'enveloppe financière globale de l'opération, estimée 3 215 000 € HT (valeur juillet 2021)	Unanimité
265	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Baud Chardonnet – Bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2020 – Approbation Approuve le bilan financier prévisionnel de la ZAC Baud-Chardonnet actualisé au 31 décembre 2020 : * Le bilan financier consolidé s'établit à 159 326 311 € * La charge financière communale s'élève à 43 058 225 € et se répartit ainsi : . 154 110 € pour les études de création . 694 835 € pour les études et travaux de dépollution . 34 523 822 € pour les équipements publics primaires . 1 000 000 € au titre de la participation d'équilibre au bilan aménageur . 6 685 458 € au titre de la participation affectée à l'aménagement du parc et des berges	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)

266	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Baud Chardonnet – Cession à Territoires Publics 1 - Décide la cession, à la SPLA Territoires Publics, des terrains dont la Ville est propriétaire au sein du périmètre de l'opération, représentant une superficie totale de 10 892 m ² pour un montant de 877 047,53 € HT 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité moins 4 abstentions (Groupe Révéler Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Faucheux, Hakni-Robin, Gandon et M. Hervé)
267	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard – Bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2020 – Approbation. Approuve le bilan financier de la ZAC de Beauregard actualisé au 31 décembre 2020 * Le bilan financier consolidé s'établit à 109 899 852 € * La charge financière communale s'élève à 12 835 217 € et se répartit ainsi : . 336 432 € au titre des investissements de ZAC . 12 498 785 € au titre des équipements publics * Cette opération ne donne lieu à aucune participation d'équilibre	Unanimité
268	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard Quincé – Bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2020 – Approbation Approuve le bilan financier de la ZAC Beauregard Quincé au 31 décembre 2020 * Le bilan financier consolidé s'établit à 54 710 007 € TTC * La charge financière communale s'élève à 4 590 841 € et se répartit ainsi : . 4 248 514 € au titre des équipements publics . 342 327 € au titre des investissements de ZAC	Unanimité
269	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne-Est – Opération de revitalisation artisanale et commerciale – Bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2020 - Avenant n° 1 à la concession – Approbation 1 - Approuve le bilan financier prévisionnel du contrat de revitalisation artisanale et commerciale de la ZAC Blosne-Est actualisé au 31 décembre 2020 * Le bilan financier prévisionnel du contrat de revitalisation commerciale s'établit à 22 811 404 €	Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Faucheux, Hakni-Robin, Gandon et M. Hervé)

- * Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution des dépenses s'élève à 10,6 % et celui des recettes 25 %
 - * Les premières années de l'opération, l'entrée en phase opérationnelle implique des besoins en trésorerie. Pour cela, une participation d'équilibre Ville de Rennes d'un montant de 10 721 912 € est inscrite au bilan de l'opération. En 2020, 4 500 000 € ont déjà été versés. Le solde s'échelonne sur la durée restante de l'opération
 - * Le contrat de revitalisation artisanale et commerciale s'inscrit dans le cadre de la ZAC Blosne Est dont le volume financier global s'établit à 110 871 058 € pour une charge financière communale s'élevant à 54 174 397 €
- 2 – Approuve les termes de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement

270 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Contrat de revitalisation artisanale et commerciale – Lots E16, 20 et 21 – Désaffectation et déclassement

Unanimité

Constate la désaffectation de l'emprise des lots E16, E20 et E21, d'une superficie de 2 839 m², et prononcer leur déclassement

271 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Acquisition de lots parking

51 voix pour et 5 voix contre (Groupe Révéler Rennes)

1 - Décide l'acquisition des lots parkings ci-dessous :

Adresses	Références cadastrales	N° de lot	Tantièmes	Prix en €
5 rue de Hongrie	LP 37	7	1/52èmes	4500,00
4 av. de Pologne	LP 53	37	1/52èmes	4500,00
6 av. de Pologne	LP 54	36	1/60èmes	4500,00
5 rue de Hongrie	LP 37	40	1/52èmes	4500,00

2 - Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques à intervenir en la forme notariée et tous documents subséquents

273 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Bois Perrin– Portage de l'Établissement Public Foncier de Bretagne – Seconde tranche – Acquisition

Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)

- 1 – Décide l'acquisition des parcelles cadastrées BL 446 et BL 316 auprès de l'EPF Bretagne au prix de 1 440 252,84 € TTC
- 2 - Accepte de payer toute dépense, charge ou impôt que l'Établissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens jusqu'à la cession en application de la convention opérationnelle
- 3 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents

274	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Brasserie Saint-Hélier – BSH6 – Aménagement des espaces publics – Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle 1 - Approuve le programme d'aménagement des espaces publics de la rive Est de la rue Saint-Hélier, situés sur le secteur n° 6 de la ZAC Brasserie Saint-Hélier 2 - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 915 000 € HT, soit 1 098 000 € TTC (valeur novembre 2020) 3 - Prend acte de l'avant-projet du bassin tampon, relevant de la compétence de Rennes Métropole et de son coût d'opération de 4 483 333 € HT, soit 5 380 000 € TTC (valeur janvier 2021) 4 – Décide de résilier la convention de maîtrise d'ouvrage unique n°17C0937 conclue en décembre 2017 avec Rennes Métropole	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)
275	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC EuroRennes – Réservoir et parking 10 rue du 7^e d'Artillerie – Transfert de propriété à Rennes Métropole 1 - Décide la cession du réservoir et du parking situés 10 rue du 7 ^e d'Artillerie à Rennes Métropole 2 - Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques et tous documents subséquents	Unanimité
276	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC EuroRennes – Aménagement de la rue de l'Alma (section Ginguéné/Féval) – Convention de participation aux travaux primaires de ZAC 1 – Approuve la convention de participation aux travaux primaires de ZAC à intervenir avec Rennes Métropole et la SPLA Territoires Publics 2 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention et tous les documents afférents	Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, Gandon et M. Hervé)
277	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC EuroRennes – Avis sur le programme des équipements publics modifiés Emet un avis favorable au programme des équipements publics modifié de la ZAC EuroRennes	Unanimité
278	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC de Guines – Bilan financier actualisé au 31 décembre 2020 – Approbation Approuve le bilan financier prévisionnel de la ZAC de Guines actualisé au 31 décembre 2020 * Le bilan financier s'établit à 10 612 092 €	Unanimité moins 5 absentions (Groupe Révéler Rennes)

	<p>* L'entrée en phase opérationnelle a nécessité de recourir en 2018 à un emprunt de 3 000 000 €. Aucun autre emprunt n'est envisagé</p>	
279	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Ilot de l'Octroi – Lot 2 – Cession de charges foncières à Archipel Habitat</p> <p>1 - Décide la cession du terrain constituant le lot 2 de la ZAC Ilot de l'Octroi à Archipel Habitat 2 - Autorise Madame la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	<p>Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Condolf-Férec, MM. Puil et Jeanvrain)</p>
280	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Maurepas Gayeulles – Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique</p> <p>1 – Autorise Madame la Maire à solliciter de Monsieur le Préfet, la prorogation de la déclaration d'utilité publique du 13 décembre 2016 relative à la ZAC Maurepas Gayeulles pour une durée de cinq ans afin de poursuivre les acquisitions restant à réaliser 2 – Autorise Madame la Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision</p>	<p>Unanimité</p>
281	<p>Aménagement et services urbain, environnement – Provision actions quartiers – Troisième attribution de subventions 2021</p> <p>Approuve l'attribution des subventions aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 22 891 € :</p> <ul style="list-style-type: none">* Quartier Bourg l'Evêque / La Touche / Moulin du Comte :<ul style="list-style-type: none">. 314 € à l'association Unis Cité Bretagne pour la Chasse aux trésors écolo le 19 juin. 500 € à l'association Les jardinets de Saint Cyr pour un projet de refuge LPO dans le haut du Parc St Cyr du 10 au 23 mai* Quartier Maurepas / Bellangerais :<ul style="list-style-type: none">. 400 € à l'association Les Bellange'Rennes des Sables pour Plus fortes pour aller plus loin du 28 octobre 2021 au 2 novembre. 600 € à l'association Génération verte 21 pour Expo-photo "Lotus et Nénuphar" du 7 juillet au 7 août. 700 € à l'association Animation Maurepas Saint Exupéry pour un Temps de convivialité le 17 juillet. <u>Cet été à Rennes</u>. 800 € à l'association La balade des livres pour Partir en livre : Mer & Merveilles entre le 2 et 18 juillet. 1 000 € à la Compagnie Zusvex pour Du Baume au Cœur lors de la dernière quinzaine de juillet. 2 500 € à l'association Vivre aux Longs Champs pour la Fête des squares du 18 au 26 juin. 2 700 € à la Maison des Jeunes et de la Culture Grand Cordel MJC ainsi répartis :	<p>Unanimité</p>

- 1 000 € pour la Fête de quartier 2021 le 12 juin
- 1 700 € pour Parcours d'ici le 3 juillet
- . 3 000 € à la Maison de quartier La Bellangerais pour Un été à la Bellangerais en juillet/août
- * Quartier Francisco Ferrer / Landry / Poterie :
 - . 500 € au Théâtre de l'Arrière Cour pour La guerre des Salamandres sur quatre dates au 4ème trimestre 2021
 - . 1 000 € à la Maison du Ronceray pour les 100 ans de Georges ou un dimanche avec Brassens le 24 octobre
 - . Cet été à Rennes
 - . 800 € à la Balade des livres pour Partir en livre le 12 septembre
- * Quartier Sud Gare :
 - . Cet été à Rennes
 - . 3 000 € au Cercle Paul Bert, section Ginguéné, pour Cet été à Rennes sur Bréquigny et Sud Gare €
- * Quartier Cleunay / Arsenal-Redon / Courrouze :
 - . 300 € au Comité de quartier de Cleunay pour le projet Animation-illuminations de rues/Arrivée du Père Noël le 19 décembre
 - . 1 400 € au Collectif Agricole de la Prévalaye pour la Fête du Champ à l'Assiette du 23 août au 11 septembre 2021
- * Quartier Villejean / Beauregard :
 - . 150 € à l'association Educ Ustawi pour une Journée Bien être le 26 juin
 - . 298 € à l'association Avenir Santé Villejean Beauregard pour Grande causerie le 17 juin
 - . 800 € à l'association La pulse pour Biennale de la percussion les 23 et 25 juin
- * Quartier Bréquigny :
 - . Cet été à Rennes
 - . 2 129 € à la Maison des jeunes et de la culture Bréquigny pour Cet été à Rennes sur Bréquigny et Sud Gare
- * En cas d'annulation de certaines manifestations ou activités, pour des raisons liées à la situation sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)"

282 Action économique - Consommation - Commission de Règlement des Litiges de Consommation d'Ille-et-Vilaine - Maison de la Consommation et de l'Environnement – Convention - Renouvellement – Subvention

- 1 - Approuver les termes de la convention à conclure avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement pour le financement de la Commission de Règlement des Litiges de Consommation en 2021

Unanimité, 2 conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Chapellon et Guillotin)

	<p>2 - Autoriser Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	
283	<p>Relations internationales – Provision Aide aux pays en développement – Réponse à l'appel humanitaire pour la bande de Gaza et soutien aux populations sinistrées suite au séisme et à la tempête Grace en Haïti (août 2021) portés par l'ONG ACTED - Quatrième attribution de subventions sur provision 2021</p> <p>Approuve une quatrième attribution de subventions pour un montant total de 20 000 € au profit de l'ONG ACTED pour deux soutiens post urgence :</p> <ul style="list-style-type: none">. 10 000 € au projet "Réponse aux besoins d'urgence des populations dans la bande de Gaza". 10 000 € au soutien pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le sud-ouest d'Haïti suite au séisme et à la tempête d'août 2021	Unanimité
284	<p>Relations internationales - Provision Aides pour projets à caractère international - Deuxième attribution de subventions 2021</p> <p>Approuve une deuxième attribution de subventions sur provision 2021, pour un montant de 300 € à l'association Solidarité 35 Roumanie pour l'organisation de deux visites "Réminiscence urbaine"- visites guidées de Sibiu dans les rues de Rennes les 9 et 23 mai, proposées dans le cadre de la Fête de l'Europe 2021</p>	Unanimité
285	<p>Administration générale – Conseil municipal – Indemnités de fonction des élus - Modification</p> <ol style="list-style-type: none">1 - Prend acte de l'évolution des fonctions électives des élus municipaux suite aux scrutins départementaux et régionaux des 21 et 28 juin 20212 - Actualise le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus avec effet à la date d'installation du Conseil régional et du Conseil départemental3 - Vote sur ces deux premiers points liés à l'évolution des fonctions électives des élus municipaux4 - Décide, par un second vote distinct du précédent, de maintenir la majoration de 25 % prévue à l'article L.2123-22 du CGCT pour les chefs-lieux de département aux élus concernés par cette évolution ;5 - Constate que le total mensuel, valeur au 1er janvier 2019, aboutit à la somme mensuelle de 86 873 € en valeur brute, et est inférieur au maximum brut de 92 446 € autorisé	Unanimité

286 Administration générale - Vœu pour l'implication de la jeunesse dans les actions menées par la Ville de Rennes

Adopte l'amendement présenté par la Majorité :

Changement du titre : "Administration générale - Vœu pour la constitution d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes - Vœu proposé par le Groupe Révéler Rennes" remplacé par "Vœu pour l'implication de la jeunesse dans les actions menées par la Ville de Rennes" et remplacement du texte présenté par le Groupe Révéler Rennes par celui présenté par la Majorité (enlèvement des paragraphes faisant référence à un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes)

Adopte le vœu amendé présenté par le Groupe Révéler Rennes

*La crise sanitaire que traverse notre pays a profondément impacté nos jeunes. Les confinements successifs ont réduit leur vie sociale, empêché leurs projets, perturbé leurs études, freiné leur insertion professionnelle. Certains ont basculé dans la précarité. Pour autant, les jeunes ont montré leur sens des responsabilités : ils ont su faire preuve d'abnégation afin de préserver la santé de leurs aînés.

Nombre d'entre eux ont activement pris part à l'élan de solidarité qui a accompagné les heures les plus sombres de cette crise, ils ont contribué à faire vivre le lien social, en s'engageant pour les autres

*Car la jeunesse de notre pays est engagée. À Rennes, comme ailleurs, elle s'informe, participe au débat public, mène des initiatives citoyennes, innove et agit. Elle le fait dans des associations, des ONG, des collectifs, des groupes de réflexion, des médias en ligne...

*En effet, les dernières élections, municipales, départementales et régionales ont subi l'abstention record de la tranche 18-24 ans. Celle-ci a atteint, au niveau national, le taux de 87 % pour les élections du printemps 2021. L'indifférence, voire la défiance de quelques-uns, vis-à-vis de nos institutions doit nous faire réagir. Elles affaiblissent la légitimité du vote démocratique, elles mettent en danger notre capacité à composer un destin commun, elles interrogent sur la possibilité de maintenir un dialogue intergénérationnel pourtant profitable à tous. Pour la génération qui vient, nous croyons nécessaire d'établir un nouveau contrat social

*Les constats ne suffisent plus, il faut agir et vite. Il est temps de donner à notre jeunesse une véritable place dans nos institutions, avec un périmètre de décisions et une capacité concrète d'agir. Nos enfants et nos adolescents sont des citoyens en construction, futurs électeurs, futurs décideurs politiques, à qui nous transmettrons le flambeau de la démocratie le jour venu. Il est de notre responsabilité de les y préparer, de les former, de leur donner envie et confiance dans l'action politique. Leur donner la capacité de prendre part dès le plus jeune âge aux décisions de la cité, c'est lutter contre l'indifférence et la résignation qui mettent en danger notre pacte républicain

Amendement :
Unanimité

Unanimité

- Considérant la Convention internationale des Droits de l'enfant qui a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations-Unies et ratifiée par 20 États le 2 septembre 1990, où il est inscrit le droit à la liberté d'expression, d'association et de participation à la vie de la collectivité, pour tous les enfants
 - Considérant le Titre III "Participation institutionnelle des jeunes à la vie locale et régionale" de la Charte Européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale qui stipule que "les collectivités locales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats les concernant."
 - Considérant la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal »
 - Considérant la délibération n°43, adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Rennes du 23 novembre 2020, qui stipule que "la Ville de Rennes et ses partenaires mettent en place des projets ayant pour objectif de fédérer et d'encourager les initiatives autour des droits de l'enfant"
- *En conséquence, et dans la continuité de ses politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes, le Conseil municipal de Rennes :
- s'engage à offrir un réel pouvoir d'expression et d'action à l'enfance et à la jeunesse au sein de ses institutions
 - s'engage à favoriser par une méthode dynamique, transversale et en s'appuyant sur les acteurs jeunesse, la présence et la prise en compte de la parole des enfants et des jeunes dans les diverses instances de participation dans le cadre de la nouvelle Charte de la Démocratie Locale (Budget participatif, Conseil de quartier ; comités consultatifs ...) et à prévoir leur implication sur les diverses politiques sectorielles portées par la Ville de Rennes. »

287 Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte rendu des mois de mai et juin 2021

Le conseil prend acte

Prend acte du compte-rendu des mois de mai et juin 2021

289 Administration générale – Personnel – Opéra – Rémunération de certains vacataires : actualisation des taux relatifs aux techniciens non permanents

Unanimité

- 1 - Adopte les modifications de rémunérations exposées dans la délibération pour les différentes catégories de personnel concernées
- 2 - Dit que la date d'effet de ces revalorisations est fixée à la date d'entrée en vigueur de la délibération

290	Administration générale - Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emploi au titre de l'année 2021 – Quatrième complément Approuve les modifications qui se traduisent par deux créations de postes	Unanimité
293	Administration générale - Dénominations de voies, d'espaces et d'équipements Approuve les nouvelles dénominations de voies et les modifications proposées ci-dessous : 1- Créations de dénominations de voies <u>Quartier 1 – Centre - Secteur Hôtel Dieu</u> · Allée Angélique du Coudray , première formatrice de sages-femmes(1715 - 1794), <u>pour une voie</u> d'orientation Sud – Nord, ayant pour origine la rive Nord de la rue de l'Hôtel-Dieu et aboutissant sur la rive Sud du passage dénommé ci-dessous · Passage Jeanne Chauveau , Directrice de l'École d'Infirmières de Rennes de 1937 à 1965 (1900 - 1976), pour une voie en impasse d'orientation Ouest - Est, ayant pour origine la rive Est de la rue de Saint-Malo et aboutissant sur le bâtiment donnant sur le cloître de l'Hôtel Dieu · Jardin Suzanne Noël , Docteur en chirurgie esthétique et reconstructrice (1878 - 1954), pour un jardin délimité à l'Est par le bâtiment donnant sur le cloître de l'Hôtel Dieu, au Nord par l'Aile Nord-Ouest du bâtiment historique, au Sud par la liaison rue de St Malo-Cloître de l'Hôtel-Dieu dénommée ci-dessus, à l'Ouest par un bâtiment privé adressé sur la liaison dénommée ci-dessus et le pavillon Damien Delamaire * <u>Quartier 5 – Maurepas Bellangerais</u> · Jardin Jeanne Barret , exploratrice et botaniste 1740 - 1807), pour un jardin comprenant un verger partagé situé au nord du square Général John Shirley Wood et une allée pour piétons et cyclistes d'orientation Est – Ouest, ayant pour origine l'avenue Général Georges S Patton et aboutissant à l'allée des Iles Chausey * <u>Quartier 7 - Francisco-Ferrer – Landry - Poterie</u> · Allée Mélinée et Missak Manouchian , couple de résistants arméniens, fusillé au Mont Valérien en 1944 (1913-1989) – (1906-1944), pour une impasse d'orientation Nord-Est et Sud-Ouest ayant pour origine la rue Hélène Duc et se poursuivant sous forme de cheminement doux pour aboutir à la rue de Châteaugiron, au Nord-Ouest du square Louis Harel de La Noé * <u>Quartier 10 – Villejean - Beauregard</u> · Allée du Saumurois , ancienne Province de France, pour une voie en impasse d'orientation Ouest –Est, ayant pour origine la rive Est du square du Poitou	Unanimité

- . **Parvis Jacques Charpy**, ancien directeur des Archives départementales (1926 - 2018), pour un parvis situé devant les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine délimité au Nord par le bâtiment des archives départementales, à l'Est par la rue Jacques Léonard, au Sud par l'avenue de Cucillé et à l'Ouest par une allée de jardin

2- Créations de dénominations d'équipements

- * Quartier 5 – Maurepas Bellangerais
- . **Groupe scolaire Toni Morrison**, écrivaine américaine humaniste (1931 – 2019), pour la dénomination du groupe scolaire Europe Rochester, Place de l'Europe
- * Quartier 10 – Villejean - Beauregard
- . **Centre René Barrat**, président du Cercle Paul Bert de 1998 à 2010 (1937-2021), pour le siège du Cercle Paul Bert Villejean, 4 bis square du Berry

3 - Redéfinition - Prolongement - Officialisation

- . Quartier 1 – Centre
- . Prolongement de la rue de Saint-Malo, voie en courbe d'orientation Sud-Nord puis Sud-Est Nord-Ouest partant du Nord-Ouest de la place Sainte-Anne et aboutissant au croisement des rues Gabriel Germain, René Collin dans la continuité Sud de la RD 137
- * **Bilinguisation** : Français / Breton (cf. tableau en annexe) des créations de dénomination de voies et d'équipements

4 - Modification, régularisation ou complément d'intitulés de plaques de rues

- * Certaines délibérations antérieures concernant les dénominations de voies contiennent des erreurs d'écriture ou de localisation précise, ainsi que des plaques de rues ont un libellé différent, inexact, incomplet, ou présentent des fautes d'orthographe. Désormais en cas de plusieurs sites portant le même nom, la ou les modifications s'appliquent à tous (cf. tableau en annexe)
- * Les plaques de rues, correspondantes à ces régularisations, seront changées lors de leur renouvellement

294 Finances - Fiscalité locale – Foncier bâti – Dégrèvement de la part communale au titre de l'année 2021 - Établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 **Unanimité**

Approuve le dégrèvement de la cotisation communale de taxe foncière sur les propriétés bâties due au titre de 2021 afférente aux locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020

296	Finances - Fiscalité locale - Taux d'exonération de 2 ans de taxe foncière des logements neufs Approuve un taux de 40 % pour l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux neufs affectés à l'habitation	Unanimité
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 29.

Le Secrétaire,

Mathieu JEANVRAIN

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 17 septembre 2021

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ

Annexe

Bilinguisation : Français / Breton des créations de dénominations de voies et d'équipements

<u>Français :</u>	<u>Breton :</u>
Allée Angélique du Coudray Première formatrice de sages-femmes (1715 - 1794)	Alez Angélique du Coudray Kentañ stummerez amiegezed (1715 - 1794)
Passage Jeanne Chauveau Directrice de l'École d'Infirmières de Rennes de 1937 à 1965 (1900 - 1976)	Tremen Jeanne Chauveau Renerez Skol Klañvdiourezed Roazhon eus 1937 da 1965 (1900 - 1976)
Jardin Suzanne Noël Docteur en chirurgie esthétique et reconstructrice (1878 - 1954)	Liorzh Suzanne Noël Doktorez war ar surjianerez heneuziañ hag adsevel (1878 - 1954)
Jardin Jeanne Barret Exploratrice et botaniste (1740 - 1807)	Liorzh Jeanne Barret Ergerzherez ha louzawaourez (1740 - 1807)
Allée Mélinée et Missak Manouchian Couple de résistants arméniens Fusillé au Mont Valérien en 1944 (1913-1989) – (1906-1944)	Alez Mélinée ha Missak Manouchian Koublad rezistanted armenian Fuzuilhet er Mont Valérien e 1944 (1913-1989) – (1906-1944)
Allée du Saumurois Ancienne Province de France	Alez Bro-Saumur Proviñs e Frañs gwechall
Parvis Jacques Charpy Ancien directeur des Archives départementales (1926 - 2018)	Leurenn Jacques Charpy Bet rener an Diellaoueg-departamant (1926 - 2018)
Groupe scolaire Toni Morrison Écrivaine américaine humaniste (1931 - 2019)	Strollad skolioù Toni Morrison Skrivagnerez amerikan denelour (1931 - 2019)
Centre René Barrat Président du Cercle Paul Bert de 1998 à 2010 (1937-2021)	Kreizenn René Barrat Prezidant ar C'helc'h Paul Bert eus 1998 da 2010 (1937-2021)

Modification, régularisation ou complément d'intitulés de plaques de rues et bilinguisation : Français / Breton

Ancien libellé intitulé	Nouveau libellé intitulé	Breton
Rue d'Uppsala	Rue d'Uppsala Ville de Suède	Straed Uppsala Kêr e Sveden
Situation géographique : voie d'orientation Sud-Nord partant de la rive Nord de la rue de Suède et aboutissant en place dans la continuité Sud du Cours d'Helsinki		

Rue Saint-Malo	Rue de Saint-Malo Commune d'Ille-et-Vilaine	Straed Sant-Maloù Kumun en Il-ha-Gwilen
Situation géographique : voie en courbe d'orientation Sud-Nord puis Sud-Est Nord-Ouest partant du Nord-Ouest de la place Sainte-Anne et aboutissant au croisement des rues Gabriel Germain, René Collin dans la continuité Sud de la RD 137		
Jardin d'Andorre	Jardin d'Andorre Principauté des Pyrénées	Liorzh Andorra Priñselezh er Pireneoù
Situation géographique : Pour un espace avec un gymnase délimité à l'Ouest par la rue de Chatillon, au Nord par le centre Alain Savary, à l'Est par la rue d'Andorre et au Sud par la rue d'Espagne.		
Rue d'Andorre	Rue d'Andorre Principauté des Pyrénées	Straed Andorra Priñselezh er Pireneoù
Situation géographique : Pour un espace avec un gymnase délimité à l'Ouest par la rue de Chatillon, au Nord par le centre Alain Savary, à l'Est par la rue d'Andorre et au Sud par la rue d'Espagne.		
Rue de l'Angoumois	Rue de l'Angoumois Ancienne Province de France	Straed Angoumez Proviñs e Frañs gwechall
Situation géographique : Voie d'orientation Est-Ouest reliant la rive Ouest du boulevard d'Anjou et aboutissant sur la rive Est de la rue du Béarn.		
Boulevard de l'Anjou	Boulevard de l'Anjou Ancienne Province de France	Boulouard Añjev Proviñs e Frañs gwechall
Situation géographique : Voie d'orientation Sud-Nord reliant la rive Nord de la rue de Saint-Brieuc et aboutissant sur la rive Sud de la rue de Picardie		
Square de l'Anjou	Square de l'Anjou Ancienne Province de France	Skwar Añjev Proviñs e Frañs gwechall
Situation géographique : Voie en L d'orientation Ouest-Est puis Sud-Nord relie la rive Est de la rue de Gascogne et aboutissant en impasse à proximité du croisement entre l'avenue de Guyenne et le boulevard d'Anjou		
Rue d'Antrain	Rue d'Antrain Ancienne commune d'Ille-et-Vilaine (Actuelle Val-Couesnon)	Straed Entraven Kumun en Il-ha-Gwilen gwechall (Traoñ-Kouenon bremañ)
Situation géographique : Voie d'orientation Sud-Nord puis Sud-Est Nord-Ouest partant du croisement de la place Sainte-Anne et de la rue de la Visitation dans le prolongement de la rue de la Motte Fablet; aboutissant au croisement du boulevard Volney et de la rue de la Motte Brûlon dans le prolongement de l'avenue Général George S. Patton		

Rue d'Arcadie	Rue d'Arcadie Région de Grèce	Straed Arkadia Rannvro e Gres
Situation géographique : Voie en impasse d'orientation Nord - Sud, partant de la rive Sud du tronçon Ouest - Est de la rue du Péloponèse.		
Rue d'Argentré	Rue d'Argentré Jurisconsulte breton (1519 - 1590)	Straed Argantred Gwirelour breizhat (1519 - 1590)
Situation géographique : Voie d'orientation Sud-Nord partant de la rive Nord de la rue Chalotais au croisement avec la rue de la Parcheminerie et aboutissant sur la rive Sud du quai Lamennais		
Rue d'Armagnac	Rue d'Armagnac Ancienne Province de France	Straed Armagnag Proviñs e Frañs gwechall
Situation géographique : Voie en L d'orientation Sud-Nord puis Est-Ouest partant de la rive Nord de la rue de l'Angoumois et aboutissant sur la rive Est de la rue du Roussillon.		
Cours d'Arnhem	Cours d'Arnhem Ville des Pays-Bas	Bali Arnhem Kêr en Izelvroioù
Situation géographique : Voie en impasse à la circulation, d'orientation Est-Ouest partant du croisement du chemin et de la place de Torigné et se terminant en cheminement doux sur Iz river Est du square de Nimègue.		
Rue d'Arradon	Rue d'Arradon Commune du Morbihan	Straed Aradon Kumun er Mor-Bihan
Situation géographique : Voie en courbe d'orientation Est Ouest puis Sud-Nord partant de la rive Ouest de la rue de Locmariaquer et se terminant en impasse.		
Villa d'Artois	Villa d'Artois Ancienne Province de France	Kenkiz Artez Proviñs e Frañs gwechall
Situation géographique : Pour un espace délimité à l'Ouest par l'avenue Winston Churchill, au Nord par les bâtiments adressés Villa d'Artois, à l'Est par le "site Kennedy" de la Ville de Rennes et au sud par des bâtiments adressés cours Président John Fitzgerald Kennedy		
Rue d'Arzano	Rue d'Arzano Commune du Finistère	Straed an Arzhanaou Kumun e Penn-ar-Bed
Situation géographique : Voie en impasse d'orientation Ouest-Est partant de la rive Ouest de la rue de Quimper		
Allée des Asturies	Allée des Asturies Principauté d'Espagne	Alez Asturiez Priñselezh e Spagn
Situation géographique : Voie d'orientation Nord-Sud, puis Nord-Ouest – Sud-Est puis Nord-Sud, partant de la rive Sud de la rue d'Espagne et aboutissant sur la rive Nord du Boulevard du Portugal		

Rue d'Athènes	Rue d'Athènes Capitale de la Grèce	Straed Aten Kêr-benn Gres
Situation géographique : Voie en impasse d'orientation Nord - Sud, ayant pour origine sur la rive Sud du tronçon Ouest - Est de la rue du Péloponèse.		
Allée d'Audierne	Allée d'Audierne Commune du Finistère	Alez Gwaien Kumun e Penn-ar-Bed
Situation géographique : Voie en impasse d'orientation Ouest-Est partant de la rive Est de la rue du Finistère		
Promenade d'Aunis	Promenade d'Aunis Ancienne Province de France	Pourmenadenn Aoniz Proviñs e Frañs gwechall
Situation géographique : Pour un espace délimité à l'Ouest par la rue Saintonge, au Nord et à l'Est par les propriétés donnant sur la rue de Gascogne et au Sud par les propriétés donnant sur l'avenue de Guyenne.		
Square Armand de la Rouërie Héros de l'Indépendance américaine (1751 - 1793)	Skwar Armand de la Rouërie Haroz eus Dizalc'hiezh Amerika (1751 - 1793)	Skwar Armañs ar Roueri Haroz eus Dizalc'hiezh Amerika (1751 - 1793)
Situation géographique : Pour une espace située au carrefour de l'avenue de Rochester (Nord) et de l'avenue Général Gorge S. Patton, partant et aboutissant sur la rive Est de cette avenue		
Allée Chantal Connan Artiste photographe (1954 - 1994)	Alez Chantal Connan Arzourez luc'hskeudennerez (1954 - 1994)	Alez Chantal Konan Arzourez luc'hskeudennerez (1954 - 1994)
Situation géographique : Pour une voie de desserte, partant de la rive Est de l'avenue de Pologne et se terminant en impasse.		